

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.337
6 février 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA TROIS CENT TRENTE-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 6 février 1986, à 10 h 30

Président : M. Richard BUTLER (Australie)

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

Algérie : M. N. KERROUM
M. A. BELAID

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER
M. F. ELBE
M. W-N. GERMANN
M. M. GERDTS
M. H. PETERS

Argentine : M. D. CAPUTO
M. M. CAMPORA
M. R. GARCIA MORITAN

Australie : M. R. BUTLER
R. A. ROWE
Mme M. LETTS

Belgique : M. C. CLERCKX
M. P. NIEUWENHUYS

Birmanie : U TIN TUN
U MYA THAN
U HLA MYINT
DAW AYE AYE MU

Brésil : M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV
M. V. BOJILOV
M. P. POPTCHEV
M. R. DEYANOV

Canada : M. J.A. BEESLEY
M. R.J. ROCHON

Chine : M. QIAN JIADONG
Mme WANG ZHIYUN
M. LIU ZHONGREN
M. TAN HAN
M. YU ZHONGZHOU
M. HU XIAODI
M. SUO KAIMING
M. SHA ZUKANG
Mme WANG WEI
M. LI DAOZHONG

Cuba : M. C. LECHUGA HEVIA
M. P. NUNEZ MOSQUERA

Egypte : M. M. BADR
M. F. MONIB

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. D. LOWITZ M. T. BARTHELEMY M. L. BELGARD M. P.S. CORDEN M. L. BRONSON M. P. GARDNER M. S. GARNETT M. J. GRANGER M. R. GOUGH M. R. NELSON M. R. LEVINE Mme M. WINSTON M. B. TUA
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. J. JESSEL M. G. MONTASSIER M. H. RENIE
<u>Hongrie</u> :	M. D. MEISZTER M. F. GAJDA M. T. TOTH
<u>Inde</u> :	M. A.S. GONSALVES M. S. KANT SHARMA
<u>Indonésie</u> :	M. S. SUTOWARDOYO M. N. WISNOEMOERTI M. A. EFFENDI M. R.I. JENIE M. A.M. FACHIR M. A. MASBAR AKBAR M. F. QASIM
<u>Italie</u> :	M. R. FRANCESCHI M. F. PIAGGESI M. G. ADORNI-BRACCESI M. M. PAVESE M. E. SIVIERO
<u>Japon</u> :	M. R. IMAI M. M. KONISHI M. K. KUDO M. T. ISHIGURI
<u>Kenya</u> :	M. D. AFANDE M. F. JOSIAH M. P. MWAURA
<u>Maroc</u> :	M. B. ELGHALI BENHIMA M. O. HILALE M. S. BENRYANE

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
M. P. MACEDO RIBA

Mongolie : M. L. BAYART
M. S-O. BOLD

Nigéria : M. B.O. TONWE
M. B.A. ADEYEMI
M. A.A. ELLA

Pakistan : M. M. AHMAD
M. K. NIAZ

Pays-Bas : M. J. RAMAKER

Pérou : M. J. GONZALES TERRONES

Pologne : M. S. TURBANSKI
M. J. RYCHLAK
M. J. CIALOWICZ

République démocratique allemande : M. H. ROSE
M. W. KRUTZSCH
M. F. SAYATZ

République islamique d'Iran : M. A. SHAFII

Roumanie : M. I. VOICOU
M. G. CHIRILA

Royaume-Uni : M. R.I.T. CROMARTIE
M. R.J.S. EDIS
M. J.F. GORDON
M. D.A. SLINN

Sri Lanka : M. P. KARIYAWASAM

Suède : Mme M.B. THEORIN
M. R. EKEUS
Mme E. BONNIER
M. H. BERGLUND
Mme A.M. LAU

Tchécoslovaquie : M. M. VEJVODA
M. A. CIMA

PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

Union des Républiques socialistes
soviétiques :

M. V.L. ISSRAELIAN
M. G.V. BERDENNIKOV
M. E.K. POTIARKINE
M. G.N. VACHADZE
M. G.V. ANTSIFEROV

Venezuela :

M. A.R. TAYLHARDAT
M. O. GARCIA GARCIA
Mme CLAUWAERT GONZALEZ

Yougoslavie :

M. K. VIDAS
M. M. MIHAJLOVIĆ

Zaire :

M. O.N. MONSHEMVULA

Secrétaire général adjoint aux
affaires de désarmement

M. J. MARTENSON

Secrétaire général de la Conférence
du désarmement et Représentant
personnel du Secrétaire général :

M. M. KOMATINA

Secrétaire général adjoint de
la Conférence du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 337^{ème} séance plénière de la Conférence du désarmement.

Pour commencer, permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre des relations extérieures d'Argentine, M. Dante Caputo, qui prendra la parole à la Conférence aujourd'hui en qualité de premier orateur. Le Ministre Caputo n'est pas un étranger à notre Conférence. Il s'est adressé à nous au début de notre session de 1984, peu après avoir assumé ses fonctions actuelles. Sa présence parmi nous aujourd'hui est une nouvelle preuve de l'importance que l'Argentine attache à la Conférence ainsi que de l'engagement permanent de son pays en faveur de la cause du désarmement.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue parmi nous au nouveau représentant du Zaïre, l'Ambassadeur Kama Budiaki, qui a été récemment nommé chef de la délégation de son pays à la Conférence du désarmement. Nous nous apprêtons tous avec plaisir à coopérer avec l'Ambassadeur Budiaki.

Conformément à son programme de travail, la Conférence continuera d'entendre des déclarations en séance plénière. Comme convenu à notre dernière séance plénière, une réunion officieuse aura lieu aujourd'hui pour examiner la question de la création d'organes subsidiaires au titre de points figurant à l'ordre du jour de la Conférence ainsi que d'autres questions d'organisation.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Argentine, de la Bulgarie, du Pakistan, de la Pologne et de la République démocratique allemande.

Je suis maintenant très heureux de donner la parole au premier orateur inscrit sur notre liste, le Ministre des relations extérieures d'Argentine, M. Dante Caputo.

M. CAPUTO (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais commencer cette déclaration en exprimant mes meilleurs vœux pour le succès de votre Présidence pendant ce premier mois de la session de 1986.

Le 28 février 1984, moins de trois mois après que la démocratie eut repris le gouvernement de mon pays et que moi-même j'eus assumé mes fonctions de Ministre des relations extérieures de l'Argentine, j'ai eu l'honneur de prendre la parole devant cette Conférence, dans cette même salle.

En février 1985, ce fut le Secrétaire d'Etat aux relations internationales de l'Argentine qui vint ici et, aujourd'hui, j'ai de nouveau le privilège de m'adresser à cette Conférence.

Je pense que cette présence, ici, de membres du Gouvernement démocratique argentin est un témoignage de l'importance que mon pays attache à la question du désarmement et à cette Conférence, en tant que forum multilatéral par excellence pour traiter cette question.

Malgré les vicissitudes et les problèmes que peut connaître un pays - il ne fait aucun doute que ceux de l'Argentine sont graves et difficiles à résoudre - personne ne doute que la paix internationale et le désarmement constituent aujourd'hui des questions extrêmement importantes dont il serait

(M. Caputo, Argentine)

insensé de se désintéresser. La vie de nos compatriotes et l'existence même de nos pays en dépendent actuellement, et si nous ne sommes pas capables de consolider la paix et de promouvoir le désarmement, les efforts les plus grands et les sacrifices les plus héroïques que nous pourrions accomplir pour surmonter les difficultés qui assaillent chaque pays ne serviront à pas grand-chose.

Bien que nous soyons étrangers aux causes majeures des tensions internationales, nous savons que leurs effets ne nous épargneront pas. Nous devons donc agir comme protagonistes dans la recherche de la paix pour ne pas souffrir comme victimes de la guerre. Nous ne pouvons nous esquiver en prétextant que notre influence est réduite, de même qu'il serait inacceptable que l'on prétendît nous exclure pour cette raison. Aucun gouvernement ne peut fuir la responsabilité de faire face à des questions où sont en jeu la vie de son peuple et le destin de son pays, et personne ne peut lui nier le droit d'agir à cet égard.

Par ailleurs, il n'y a pas de petits efforts ni de petites influences lorsqu'il s'agit de défendre la paix, pas plus qu'il n'y en a dans la défense de la liberté et de la prospérité des hommes et des nations. L'histoire et l'expérience nous ont montré que dans chacun de ces domaines on ne triomphe que lorsque l'effort est permanent et la volonté indomptable. Et s'il est difficile de consolider la paix et de promouvoir le désarmement parce que les puissants ne veulent pas ou ne savent pas y parvenir, le rôle que nous devons jouer, nous qui ne sommes pas puissants, sera encore plus grand, étant donné qu'il dépendra de nous et de nos efforts conjugués de modifier les intentions des puissants et d'aplanir le chemin de la paix. Face à ce formidable défi nous ne sommes pas démunis, car la raison et la vie sont de notre côté.

Monsieur le Président, il y a presque deux ans, lorsque j'ai pris la parole pour la première fois devant cette Conférence, j'ai exposé ce qu'étaient alors les aspirations et les intentions d'un gouvernement qui avait depuis peu assumé la direction de l'Argentine dans un contexte international marqué par une escalade de tensions menaçantes. Au cours de ces deux années, les aspirations et les intentions du Gouvernement argentin se sont traduites dans des faits et dans des actes. En même temps, une série d'événements ont modifié en partie le panorama international en ce qui concerne la paix et le désarmement. De l'expérience que nous avons acquise et des transformations survenues dans le monde se dégage un ensemble de leçons et de perspectives qu'il est à mon avis pertinent de signaler dans ce forum.

En février 1984, citant les paroles prononcées par Raúl Alfonsín en assumant la Présidence de la République, j'ai dit que l'Argentine n'aurait ni deux politiques ni deux visages, l'un tourné vers l'intérieur du pays et l'autre vers l'extérieur, que la volonté du Gouvernement démocratique argentin était de rechercher la paix et la justice à l'intérieur de mon pays et à l'intérieur de la communauté internationale, étant donné qu'en fait et en droit ces deux réalités étaient étroitement liées.

Conformément à ces idées nous avons entrepris une démarche internationale active pour les mettre en pratique.

(M. Caputo, Argentine)

C'est ainsi que nous avons pu mettre fin au conflit séculaire avec le Chili dans la région du détroit de Beagle, avec l'inestimable médiation de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II qui a permis de trouver une solution honorable et raisonnable, conforme à la décision des deux gouvernements de favoriser la paix entre les deux pays.

Dans le même esprit, le Gouvernement argentin a réitéré sa volonté de trouver une solution pacifique à la controverse qui oppose mon pays au Royaume-Uni de Grande-Bretagne au sujet des îles Malvinas, comme l'a de nouveau recommandé la résolution 40/21 de l'Assemblée générale des Nations Unies de novembre 1985. Pendant le débat qui a précédé l'adoption de cette résolution, j'ai dit que lorsqu'il existe une bonne volonté, de l'imagination et le désir politique de parvenir à une solution, il est possible de régler les problèmes apparemment les plus complexes. C'est ainsi que l'a compris aussi l'immense majorité des pays qui constituent la communauté internationale. Nous espérons et sommes confiants que, dans un avenir le plus proche possible, l'aspiration de résoudre pacifiquement cette controverse se transformera en réalité.

Le conflit d'Amérique centrale a aussi été une cause de préoccupation pour le Gouvernement argentin. Comme les autres pays latino-américains, l'Argentine est profondément concernée par ce qui se passe en Amérique centrale. Ce n'est pas seulement parce que nous partageons les angoisses et les souffrances de peuples pour lesquels nous éprouvons des sentiments fraternels. Il convient aussi de dire que c'est notre propre tranquillité et notre propre sécurité qui risquent d'être en péril si ce conflit n'est pas réglé. Cela explique l'appui permanent que nous avons apporté à la démarche du Groupe de Contadora, et du Groupe de soutien à Contadora, appui que nous avons exprimé de façon officielle et explicite, avec le Brésil, le Pérou et l'Uruguay, à Lima, en juillet 1985. Nous sommes conscients du fait qu'il faut trouver une issue pacifique et diplomatique aux problèmes d'Amérique centrale. Nous sommes convaincus qu'il est possible d'y parvenir avec du réalisme, de la flexibilité et de l'imagination. Nous sommes sûrs que tous les pays latino-américains partagent cette idée. Nous savons que pour y parvenir il faut travailler durement et en permanence, sans se laisser abattre par le découragement ou la désillusion.

C'est pour cela que, les possibilités de trouver une issue étant apparemment bloquées, les pays membres du Groupe de Contadora et du Groupe de soutien à Contadora se sont réunis au début de cette année au Venezuela. Nous y avons récapitulé les coïncidences fondamentales qui unissent les Latino-Américains et les conditions de base, réalistes et raisonnables, d'une solution pacifique et possible. C'est ainsi qu'est née la proposition de Caraballeda à laquelle ont souscrit, quelques jours plus tard, tous les pays d'Amérique centrale et qui a suscité l'approbation de nombreux pays de la communauté internationale, parmi lesquels figurent - il convient de le signaler - pratiquement tous les pays d'Europe.

Monsieur le Président, si je me suis permis d'insister ici sur cette question, c'est pour souligner jusqu'à quel point un problème qui affecte les pays d'une région peut et doit être affronté par les pays de cette région, jusqu'à quel point, à condition que prévalent le bon sens, le réalisme et

(M. Caputo, Argentine)

l'imagination, il est possible d'explorer et de trouver des formules de règlement, jusqu'à quel point ces solutions possibles peuvent être mises en échec ou bloquées si l'on s'efforce, par l'introduction de facteurs extrarégionaux, de lier au règlement du problème des conditions qui vont au-delà de ce que les pays d'une région peuvent accepter ou admettre. Et il me semble pertinent de mentionner cette question à la Conférence du désarmement parce que nous avons tous conscience de ce qu'il n'y a pas de désarmement possible s'il n'y a pas de paix possible, que la recherche de la paix possible est une condition nécessaire du désarmement et que, malheureusement, le monde actuel nous montre que l'expansion des conflits régionaux menace la paix du monde, cette expérience nous enseignant aussi comment les conflits régionaux peuvent devenir impossibles à contrôler et à régler lorsqu'on y introduit les tensions du monde.

De même que dans le cas d'autres conflits, les conflits qui affectent une région, tout comme ceux qui concernent deux pays ou le monde dans son ensemble, ne peuvent pas être affrontés tant que prédominent la méfiance, l'intolérance et la rigidité dans le maintien des points de vue de chacune des parties concernées. La communauté internationale et chacune des nations qui la composent ne peuvent demeurer indifférentes lorsque cela se produit et, en particulier, lorsque le problème les affecte de par son ampleur.

C'est pourquoi le Gouvernement argentin, par l'engagement personnel du Président Raúl Alfonsín, a participé activement, avec les chefs d'Etat ou de gouvernement de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie, à ce qu'on a appelé l'"Initiative des cinq continents" que vous connaissez bien.

La question du désarmement, et en particulier du désarmement nucléaire, est quelque chose qui nous concerne tous, étant donné que cela met en jeu notre vie et l'avenir de chacun de nos pays et de l'ensemble de l'humanité.

Lorsque les Six publièrent leur initiative le 22 mai 1984, il existait un blocage complet des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique alors qu'en même temps on observait avec angoisse la rapidité avec laquelle se déployaient les armements nucléaires et se multipliaient de nouvelles et dangereuses formes de la course aux armements entre les grandes puissances. Plongé dans l'égarement, le monde était au bord de l'abîme.

Dans leur première déclaration, les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie demandaient l'adoption de mesures urgentes pour prévenir un holocauste nucléaire, entre autres l'interdiction complète de tout type d'essais d'armes nucléaires et de toute extension des systèmes d'armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Vers la fin de 1984, un premier mais faible espoir que le bon sens pourrait commencer à l'emporter est apparu avec la reprise des pourparlers entre les Etats-Unis et l'Union soviétique dans cette même ville de Genève.

En janvier 1985, les six chefs d'Etat ou de gouvernement se sont réunis personnellement pour la première fois à Delhi et ont fait une deuxième déclaration, qui porte le nom de cette ville. Dans cette déclaration, ils ont

(M. Caputo, Argentine)

réitéré les propositions fondamentales faites en mai 1984 et affirmé qu'il était légitime que tout être humain et tout pays réclament le droit le plus essentiel qu'ils possèdent sur cette Terre et que la course aux armements nucléaires a rendu précaire, à savoir le droit de vivre.

Aussi bien la première déclaration de mai 1984 que la Déclaration de Delhi ont trouvé un énorme appui dans l'opinion publique mondiale, chez des personnalités éminentes et au sein de la communauté internationale. Nous pensons que, d'une certaine façon, ces déclarations ont apporté une contribution positive à une évolution favorable du panorama mondial, en montrant que ne sont pas vains les efforts déployés en faveur de la paix et du désarmement dans le monde.

En 1985, on a pu observer quelques faits encourageants dans cette lutte de l'humanité pour empêcher son autodestruction. Au nombre de ces faits figurent en bonne place la rencontre entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev. Six ans s'étaient écoulés sans que les plus hauts responsables des Etats-Unis et de l'Union soviétique aient pu se rencontrer personnellement et établir un dialogue indispensable pour leurs propres pays et pour le monde entier.

A notre avis, l'essence de cette rencontre est reflétée dans une phrase ci-après du communiqué commun du 21 novembre 1985 : "Une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit jamais être menée". Ces quelques mots résument ce que nous savons tous et ce dont nous avons tous besoin, et constituent un engagement face au monde que nous devons tous appuyer et exiger qu'il soit tenu.

Il est certain qu'il ne s'agit là que d'un nouveau commencement et que presque tout reste à faire. Il est certain également qu'au cours de ces entretiens ont été tenus des propos préoccupants, comme, par exemple, le fait de parler de la non-prolifération des armes chimiques, ce qui constitue un point de vue discriminatoire étant donné que l'objectif prioritaire de la Conférence du désarmement à cet égard est d'aboutir à une interdiction totale de ces armes. Il ne fait aucun doute que l'accumulation d'accords discriminatoires ne sera pas la manière la plus appropriée et la plus efficace d'assurer la paix mondiale.

Mais au-delà de ces faits et d'autres qui nous préoccupent, il est évident que la rencontre du Président Reagan avec le Secrétaire général Gorbatchev a été un événement très positif, qui a été précédé et suivi d'autres faits qui nous paraissent également favorables. Je me réfère, par exemple, à la suspension unilatérale des essais nucléaires décidée par l'Union soviétique et prorogée aujourd'hui jusqu'au mois d'avril 1986; à la proposition faite, en janvier dernier, par le Secrétaire général Gorbatchev - proposition qui comporte des aspects nouveaux et stimulants - et à la promesse du Président Reagan de l'étudier sérieusement et attentivement. Il est encourageant également que le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev soient convenus de se rencontrer de nouveau pendant le second semestre de cette année.

Lorsque nous examinons les problèmes du désarmement, en commençant par ceux du désarmement nucléaire, tellement de questions se posent, si complexes et nombreuses, que la tâche paraît immense et inachevable. Une fois plongés

(M. Caputo, Argentine)

dans cet amas de problèmes et dans leurs méandres compliqués, il arrive parfois que nous perdions de vue les points de départ. Je pense qu'il n'est pas inutile de les rappeler de temps à autre, ne serait-ce que pour retrouver la vision globale de la forêt et savoir où nous nous trouvons.

Quelques semaines avant la rencontre entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, les chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Argentine, de l'Inde, de la Grèce, du Mexique, de la Suède et de la Tanzanie leur envoyèrent une lettre qui constitue en fait la troisième déclaration commune de ce groupe de dirigeants. Dans cette lettre, tout en soulignant certaines mesures concrètes qu'il serait possible de prendre immédiatement pour promouvoir le désarmement et en offrant leur collaboration pour des questions de vérification d'une suspension des essais, ils évoquaient un aspect qui me paraît essentiel, à savoir la nécessité et l'obligation d'édifier la confiance mutuelle.

L'expérience de nombreux siècles a permis d'asseoir un principe fondamental du droit privé : la présomption de bonne foi dans l'exécution et l'interprétation des contrats passés entre particuliers. Personne n'est assez ingénu ou candide pour ignorer que, souvent, ce n'est pas la bonne foi mais la malveillance et la tromperie qui inspirent les contractants. Mais l'histoire a démontré l'impossibilité d'élaborer un système juridique dans lequel prédominerait la présomption de tromperie. En fait, non seulement il est impossible d'édifier un système juridique mais encore de faire fonctionner une société sans recourir à la présomption de bonne foi dans le comportement de ceux qui la composent et dans le maintien de ses institutions. Sans cette présomption il n'existerait ni monnaie ni justice, ni autorités ni loi, ni non plus - ce qui est encore plus essentiel - de coexistence civilisée entre les êtres humains.

Le même principe vaut dans les rapports entre pays. Bien que cela soit su et répété, nous l'avons de nous-mêmes de nouveau vérifié tout au long de nos démarches et dans les cas que j'ai mentionnés précédemment. Chaque fois qu'il existait une confiance mutuelle, il a été possible de régler les questions avec lesquelles nous étions aux prises. Chaque fois que la méfiance a subsisté sont immédiatement apparues l'intolérance pour refuser de comprendre les raisons de l'autre partie et la rigidité pour s'enfermer aveuglément dans ses propres positions. Il est évident que la méfiance se nourrit souvent d'intérêts et de pressions très précis et évidents. Mais, ce qui est surprenant, c'est que ce jeu d'intérêts et de pressions qui nourrit la méfiance est souvent contraire aux intérêts les plus importants et les plus durables qu'un pays puisse avoir. Et cela est plus qu'évident lorsque ce qui est en jeu n'est rien moins que la menace d'un holocauste nucléaire face auquel ne survivrait aucun intérêt particulier.

Il est surprenant également que, dans le monde actuel, l'instauration d'un principe aussi élémentaire et connu que celui de la nécessité de la confiance mutuelle n'apparaisse pas comme une tâche fondamentale. Nous savons malheureusement jusqu'à quel point l'expérience des années qui ont précédé la Seconde guerre mondiale a eu une influence négative à cet égard.

(M. Caputo, Argentine)

Les effets contre-productifs de la politique dite d'apaisement menée à l'égard d'Hitler ont marqué toute une génération de gouvernants et créé une ambiance hostile à l'égard de ceux qui préconisaient et qui préconisent la nécessité de la flexibilité, de la compréhension et de la confiance pour promouvoir la paix dans le monde.

Il convient de se demander si cette leçon est non seulement inutile, mais aussi incorrecte. Entre autres parce que, immédiatement après la Première guerre mondiale, alors qu'il aurait fallu faire preuve de compréhension, on s'est montré rigide et, ensuite, lorsqu'il aurait fallu montrer de la fermeté devant l'intolérance et la menace, on a été faible. Et, comme nous avons eu l'occasion de le vérifier, la rigidité et la fermeté ne sont pas une même chose.

Mais peut-être la plus grande erreur qui se puisse commettre, au souvenir de l'expérience préalable à la Seconde guerre mondiale, c'est d'oublier que la principale cause de cette guerre fut la Première guerre mondiale. Et qu'à son tour cette Première guerre mondiale fut causée principalement par le concept de la "paix armée" qui l'avait précédée.

Pendant les 44 ans qui se sont écoulés entre 1870 et 1914, une durée plus longue que celle qui nous sépare de la fin de la Seconde guerre mondiale, il n'y eut pas de guerre entre les grandes puissances européennes. Durant cette période de paix et de prospérité auparavant inconnue en Europe les grandes puissances de l'époque se lancèrent dans une extraordinaire course aux armements et se laissèrent guider par une politique de force entre les nations. Pendant plusieurs décennies on a affirmé avec emphase que la course aux armements constituait la meilleure garantie de la paix, étant donné que l'horreur d'une guerre terriblement destructrice éloignait le danger de la voir se produire. Ce qui est sûr c'est qu'en 1914, en l'espace de quelques semaines, l'Europe se trouva en guerre sans que ses gouvernants l'eussent désiré et, pis encore, sans qu'ils aient pu l'empêcher. Poussée par des intérêts de toutes sortes, l'organisation de guerre qui avait été créée avait sa logique propre et finit par s'imposer aux intentions des gouvernements.

Il est dramatique de penser qu'actuellement, guidés par la crainte de répéter les erreurs qui ont précédé la Seconde guerre mondiale, les hommes reproduisent les schémas de comportement qui ont conduit à la Première guerre mondiale et qui, dans le fond, sont ceux qui ont fini par conduire à la Seconde.

C'est pourquoi, s'il nous est parfaitement possible de comprendre pourquoi certains posent la méfiance comme point de départ des rapports entre les grandes puissances, nous ne pouvons ni ne devons l'admettre comme étant un point de vue légitime. Il est évident que nous ne pouvons pas empêcher qu'il soit proposé. Mais rien ne nous oblige à l'accepter, étant donné que nous savons que si ce type d'attitude prévaut, il en résultera tôt ou tard un holocauste nucléaire, sans parler de la prolifération de conflits partiels qu'il engendre dans le monde et dont sont victimes ceux qui possèdent le moins et ont le plus besoin.

En fait, l'immense majorité des habitants de cette Terre, ainsi que l'immense majorité des nations de la communauté internationale, sont favorables à l'instauration d'un climat de confiance croissante qui

(M. Caputo, Argentine)

consoliderait les possibilités d'une paix durable. Si nous sommes logiques avec ce désir, si nous pensons qu'il est raisonnable et réalisable, nous devons considérer que l'instauration d'une confiance mutuelle n'est pas seulement une nécessité pour les grandes puissances et pour le monde entier, mais aussi un engagement que les grandes puissances doivent prendre devant l'humanité. Et qu'il nous incombe donc à tous de jouer un rôle actif pour que s'instaure cette confiance mutuelle. Et au cas où les grandes puissances ne pourraient y parvenir, nous avons le droit et l'obligation de travailler pour qu'elles y parviennent. En ce sens, nous pouvons apporter notre contribution si nous nous refusons d'accepter comme légitime tout point de vue postulant, a priori et avec une portée générale, l'hypothèse de la méfiance. Chaque fois que l'on recourt à ce type d'argument, nous devrions répondre que, loin de militer en faveur de la préservation des habitants et de la nation qui l'invoque, il attente contre la paix, contre la survie de ceux qu'il prétend protéger et contre la sécurité de l'humanité tout entière.

Monsieur le Président, au milieu de tous les malheurs qui assaillent l'humanité, l'année passée a vu s'allumer quelques lueurs d'espoir. La course aux armements continue d'être la question centrale qui menace la survie de l'homme sur la Terre et affecte chaque jour davantage la prospérité d'un monde qui a besoin de travailler en paix. Le désarmement est donc notre cause à tous, elle est la cause pour laquelle nous devons lutter sans trêve ni défaillance. Si nous agissons ainsi, non seulement nous accomplirons notre devoir mais, surtout, nous serons en mesure de donner à l'humanité et à nos enfants un monde dans lequel ils pourront vivre.

Monsieur le Président, j'ai terminé ma déclaration à la Conférence et maintenant je dois quitter cette enceinte car d'importantes obligations découlant de ma charge me contraignent de partir vers la mi-journée pour New York afin d'y procéder à des consultations avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Cette circonstance me prive évidemment de la possibilité de continuer à rester ici parmi vous, comme je l'aurais voulu, jusqu'à la fin de la présente séance.

Permettez-moi, Monsieur le Président, par votre intermédiaire, d'exprimer aux distingués représentants à la Conférence du désarmement un chaleureux au-revoir jusqu'à une prochaine occasion.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine, le Ministre des relations extérieures, M. Dante Caputo, de son importante déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président et des membres de la Conférence du désarmement.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, l'Ambassadeur Tellalov.

M. TELLALOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le premier mois de la session de 1986. L'habileté diplomatique dont vous avez fait preuve au cours de la troisième Conférence

(M. Tellalov, Bulgarie)

d'examen du TNP nous donne à tous l'assurance que vous n'épargnerez aucun effort pour résoudre rapidement les problèmes d'organisation et faire progresser les travaux de fond de la Conférence du désarmement. Nous sommes aujourd'hui honorés de la présence de Son Excellence le Ministre des relations extérieures de l'Argentine, M. Caputo, qui vient de quitter la salle. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'importante déclaration qu'il a faite à notre Conférence et que ma délégation étudiera attentivement. Je voudrais également exprimer la gratitude de ma délégation à l'Ambassadeur de l'Argentine qui a présidé la Conférence du désarmement au mois d'août de l'année passée et qui a représenté la Conférence dans l'intervalle des sessions. Je voudrais souhaiter la bienvenue à mes nouveaux collègues, les Ambassadeurs de l'Algérie, de la Belgique, de la Birmanie, de l'Inde, de l'Italie, du Kenya, du Maroc, du Pérou et du Venezuela et les assurer que ma délégation est prête à coopérer avec les leurs au mieux de l'intérêt des travaux de la Conférence. Nous sommes heureux de noter la présence parmi nous de M. Martenson, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement de l'ONU. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer combien nous apprécions le travail accompli par l'équipe que dirige le Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, l'Ambassadeur Komatina.

La délégation bulgare partage la profonde tristesse exprimée par de nombreuses délégations au sujet de la disparition de Mme Alva Myrdal, lauréate du Prix Nobel de la paix et diplomate suédoise distinguée, dont le dévouement et la contribution qu'elle a apportés sa vie durant à la cause de la paix et du désarmement sont universellement connus et appréciés. Nous exprimons également nos condoléances à la délégation des Etats-Unis pour la mort tragique de l'équipage de la navette spatiale Challenger.

La présente session de la Conférence du désarmement s'ouvre dans un climat d'espoir et d'attente croissants. Les espoirs ont été suscités par l'événement d'importance politique primordiale qui a eu lieu en novembre 1985 - la Réunion au sommet à Genève, entre le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, M. S. Gorbatchev, et le Président des Etats-Unis, R. Reagan. L'attente tient au désir de voir les bonnes intentions se traduire par des actes significatifs. Ces espoirs et cette attente sont partagés par toutes les nations. Le plus sûr moyen de les voir se matérialiser est de parvenir à des accords bilatéraux et multilatéraux en vue de réduire le danger de catastrophe nucléaire, de limiter et de faire cesser la course aux armements sur la Terre et de la prévenir dans l'espace.

La détermination des Etats membres du Traité de Varsovie de s'engager sur cette voie s'est exprimée à nouveau dans la Déclaration adoptée à la Réunion du Comité consultatif politique tenue à Sofia le 24 octobre 1985, qui a été distribuée en tant que document officiel (CD/645) de la Conférence du désarmement. Dans cette Déclaration, les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie ont indiqué que "l'objectif principal de leur politique extérieure a été et demeure d'éliminer la menace de guerre nucléaire, d'abaisser le niveau d'affrontement militaire, de développer les relations internationales dans un esprit de coexistence pacifique et de détente". Ils ont souligné la nécessité urgente de prendre des mesures concrètes pour arrêter la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires, et passer au désarmement. En outre, les Etats participant

(M. Tellalov, Bulgarie)

à la Réunion ont réaffirmé qu'"il n'est aucun type d'arme qu'ils ne soient prêts à limiter, réduire, retirer de leurs arsenaux et supprimer à jamais sur la base d'un accord avec d'autres Etats, dans le respect du principe de l'égalité et de la sécurité égale". Sans entrer dans les détails, ma délégation tient à souligner que la Déclaration de Sofia reflète également la position de principe de l'Organisation du Traité de Varsovie sur des questions faisant l'objet des travaux de la Conférence du désarmement.

Dans cette Déclaration, les Etats membres ont :

- réaffirmé leur attachement au principe de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, ainsi que leur appui au moratoire proclamé unilatéralement par l'Union soviétique sur toutes les explosions nucléaires, auquel ils ont demandé aux Etats-Unis de s'associer,

- exprimé leur détermination d'écarter le danger de guerre nucléaire, de mettre fin à la course aux armements sur la Terre et de la prévenir dans l'espace, en parvenant à un accord visant à interdire toutes les armes spatiales de frappe,

- souligné que "dans la situation actuelle, la tâche consistant à interdire et éliminer complètement l'arme chimique, y compris sous son aspect binaire qui est le plus dangereux, revêt un caractère de plus en plus pressant",

- réaffirmé à nouveau leur conviction que "les Etats qui ne possèdent pas d'armes nucléaires et qui n'en ont pas sur leur territoire ont pleinement droit à de solides garanties juridiques internationales les assurant que l'arme nucléaire ne sera pas utilisée contre eux".

Les Etats membres du Traité de Varsovie se sont prononcés pour le renforcement de l'efficacité de la Conférence du désarmement et ont souligné la nécessité d'entreprendre des débats constructifs sur les points de l'ordre du jour qui ne font pas actuellement l'objet de négociations.

La Réunion au sommet entre le Secrétaire général M. Gorbatchev et le Président R. Reagan a démontré qu'il était possible d'arrêter le glissement du monde vers l'abîme de la catastrophe nucléaire et d'entreprendre une initiative commune pour améliorer les relations soviéto-américaines. Cette réunion a marqué le début de nouveaux efforts en vue d'assainir le climat des relations internationales. La Déclaration commune des dirigeants de l'URSS et des Etats-Unis, d'où il ressort qu'"une guerre nucléaire ne peut pas être gagnée et ne doit jamais être menée", qu'il convient de prévenir toute guerre entre ces pays "qu'elle soit nucléaire ou classique", et que les deux pays ne "chercheront pas à s'assurer la supériorité militaire", peut et doit - comme certains orateurs précédents l'ont fait valoir - servir de base pour accomplir les tâches énoncées dans la Déclaration commune soviéto-américaine du 8 janvier 1985, à savoir "prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et à y mettre fin sur la Terre, à limiter et à réduire les armements nucléaires, ainsi qu'à renforcer la stabilité stratégique".

(M. Tellalov, Bulgarie)

A l'heure actuelle, la tâche la plus difficile est de trouver des modalités et des moyens pour traduire des vérités universellement reconnues en accords généralement acceptables, des principes généraux en normes juridiques et les paroles en actes. C'est pourquoi la Déclaration faite le 15 janvier 1986 par le Secrétaire général M. Gorbatchev a suscité tant d'intérêt et recueilli la plus large approbation dans toutes les parties du monde. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie a exprimé son plein appui à cette Déclaration, qu'il considère comme un programme de désarmement nucléaire authentique, concret et à vaste échelle, qui tend à éliminer les armes de destruction massive d'ici la fin du XXe siècle et à créer un climat de confiance qualitativement nouveau dans les relations entre les Etats.

S'agissant de la nouvelle initiative soviétique, le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la Bulgarie, Todor Jivkov, a dit, lors d'une récente session de l'Assemblée nationale bulgare :

"Cette Déclaration établit des calendriers sur la voie que l'humanité doit parcourir afin d'entrer dans le troisième millénaire sous un ciel clair et serein, sans guerres et sans armes. Cet objectif est réalisable, car il reflète les intérêts fondamentaux de tous les peuples, indépendamment des différences de classe, de race, de nation, de religion ou d'idéologie."

L'initiative soviétique offre une réelle possibilité de briser une fois pour toutes l'épée de Damoclès que représente la menace d'annihilation nucléaire suspendue sur l'humanité, de rompre le cercle vicieux de la course aux armements et de réaliser le désarmement. Il y a là une occasion historique qu'il ne faut pas laisser passer. C'est aussi une possibilité de donner un nouveau départ aux travaux de la Conférence du désarmement, à laquelle incombent d'importantes responsabilités en tant qu'organe multilatéral unique de négociations sur le désarmement.

La Bulgarie a toujours été d'avis que tous les Etats, qu'ils soient nucléaires ou non nucléaires, petits ou grands, alignés ou non alignés, développés ou en développement, peuvent et doivent apporter leur contribution aux efforts visant à réduire la menace militaire et à renforcer la paix et la sécurité internationales. Nous attachons une grande importance aux initiatives visant à promouvoir un climat de compréhension et de confiance mutuelles dans les Balkans et à consolider les relations de bon voisinage dans notre région. Il y a déjà plusieurs années que la Bulgarie, de concert avec d'autres pays balkaniques, s'efforce de faire des Balkans une zone exempte d'armes nucléaires. Tout récemment, le 23 décembre 1985, les chefs d'Etat de la Bulgarie et de la Roumanie - Todor Jivkov et Nicolae Ceausescu - ont présenté, dans une Déclaration commune, une nouvelle initiative visant à créer une zone exempte d'armes chimiques dans les Balkans. Dans cette Déclaration - Appel aux dirigeants des pays balkaniques, qui a été distribuée sous la cote CD/648, ils ont proposé d'engager sans tarder des négociations en vue de conclure entre les pays balkaniques un accord interdisant l'expérimentation, la fabrication, l'acquisition et le stockage de tout type d'arme chimique sur leurs territoires respectifs. Nous pensons que l'application de cette proposition en

(M. Tellalov, Bulgarie)

tant que mesure intérimaire donnerait l'impulsion nécessaire pour libérer l'ensemble de l'Europe d'une catégorie d'armes extrêmement dangereuses et contribuerait à mener à la conclusion fructueuse d'une convention visant à interdire et à éliminer les armes chimiques - une tâche importante de caractère global.

Il en va de même pour l'initiative prise par les Gouvernements de la République démocratique allemande et de la Tchécoslovaquie en vue de la création d'une zone exempte d'armes chimiques en Europe centrale, initiative que le Gouvernement bulgare appuie sans réserve.

Ma délégation voit plutôt un bon présage dans le fait que la Conférence a adopté son ordre du jour et son programme de travail dès le tout premier jour de sa session de 1986. Nous espérons que la création d'organes subsidiaires ne donnera pas lieu aux mêmes difficultés que par le passé. Ma délégation s'engage à appuyer pleinement tous les efforts visant à procéder à des négociations significatives sur tous les points de l'ordre du jour.

La délégation bulgare estime qu'il est grand temps que la Conférence du désarmement entreprenne un examen sérieux et quant au fond des points prioritaires inscrits à son ordre du jour, à savoir les questions liées au désarmement nucléaire.

La question de l'interdiction des essais nucléaires est plus que mûre pour une solution. Le moratoire unilatéral sur toutes les explosions nucléaires proclamé le 6 août de l'année passée par l'Union soviétique a été universellement approuvé. La prolongation pour trois mois de ce moratoire est une nouvelle preuve que les dirigeants soviétiques veulent des actes et rien que des actes. Selon les termes employés par Mme Marguerita Papandreou lors de l'ouverture de la Conférence des organisations non gouvernementales à Genève, le 20 janvier dernier, ces mesures constituent "un désarmement par défi", défi qui, s'il est relevé par les Etats-Unis, créerait un climat particulièrement favorable pour des négociation sur une interdiction complète des essais nucléaires. On ne saurait continuer d'invoquer le problème du contrôle comme excuse pour refuser d'accepter la proposition d'un moratoire commun soviéto-américain. Ce problème n'existe plus. Le Secrétaire général M. Gorbatchev a nettement indiqué que l'Union soviétique était disposée à appliquer toutes les formes de contrôle par des moyens techniques nationaux, des mécanismes de vérification internationaux et des inspections sur place.

Un moratoire commun soviéto-américain apporterait sans nul doute une contribution importante aux travaux constructifs et dûment orientés de la Conférence du désarmement sur le premier point de son ordre du jour. A notre avis, les dispositions essentielles des quatre résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur la question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires ne sont pas exclusives les unes des autres. En outre, moyennant la volonté politique nécessaire, elles pourraient servir de matériaux de base pour la conclusion d'un accord de procédure mutuellement acceptable. Ma délégation estime qu'il n'existe pas d'obstacle juridique ni technique à la création d'un Comité spécial pour le point 1, qui aurait pour mandat d'engager des négociations sur une interdiction complète des essais nucléaires.

(M. Tellalov, Bulgarie)

Le nouveau programme soviétique de désarmement nucléaire d'ici l'an 2000 fournit une base réelle pour examiner concrètement, au sein d'un comité spécial, le contenu, les étapes, les dispositions spécifiques et le calendrier d'un tel programme. Le consensus réalisé dans la Déclaration finale de la troisième Conférence d'examen du TNP à propos de la question traitée au titre du point 2 de notre ordre du jour constitue une condition préalable importante pour parvenir à un accord sur des modalités et des moyens appropriés pour compléter valablement les négociations bilatérales par des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement nucléaire.

Dans son message à la Conférence du désarmement, le Secrétaire général de l'ONU a déclaré "qu'il ne peut y avoir de tâche plus vitale que d'élaborer et de conclure un accord sur des mesures efficaces et pratiques pour prévenir la guerre nucléaire". Au cours de sa session de cette année, la Conférence du désarmement pourrait prouver, en procédant à des négociations sur le point 3 de son ordre du jour, qu'un tel accord n'est pas une entreprise aussi dangereuse ni aussi impossible que certaines délégations voudraient nous le faire croire. A cet égard, nous aimerions rappeler que le document CD/515 présenté par le Groupe des 21 constitue une bonne base pour la recherche d'une solution de compromis. Nous voyons également un élément encourageant dans la déclaration faite par le Président mardi dernier, selon laquelle la Conférence doit créer, au début de la présente session, un comité approprié pour cette question, que l'on pourrait commencer à examiner en identifiant de nouveaux moyens de s'assurer qu'une guerre nucléaire n'éclatera jamais.

La délégation bulgare se prononce pour une promptre reprise des travaux de fond du Comité spécial qui s'occupe de l'interdiction des armes chimiques. En 1985, la Conférence du désarmement a accompli en la matière des progrès importants qu'il convient de poursuivre cette année. Nous jugeons positifs les résultats de la session de janvier de ce Comité, et plus particulièrement l'accord intervenu sur l'Approche intégrée pour l'établissement de listes des produits chimiques pertinents.

La délégation bulgare estime qu'il existe déjà une bonne base pour une solution graduelle du problème des installations de fabrication d'armes chimiques. Nous espérons également que l'on intensifiera la recherche de solutions réalistes pour l'article IX du projet de convention (Consultations, coopération et établissement des faits).

Ma délégation se félicite de la reprise des consultations soviéto-américaines sur l'interdiction des armes chimiques, qui influenceront sans doute favorablement sur les négociations à la Conférence.

Les progrès réalisés jusqu'à présent dans les négociations sur les armes chimiques sont le fruit d'efforts communs. Cependant, il serait injuste de ne pas souligner la contribution apportée par le Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Turbanski, de la Pologne, qui a dirigé ses travaux de façon énergique et habile.

A l'heure actuelle, prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique équivaut à surmonter l'obstacle le plus important et le plus dangereux qui s'oppose à une réduction radicale des arsenaux nucléaires,

(M. Tellalov, Bulgarie)

à réaliser un véritable désarmement nucléaire. Les propositions contenues dans le nouveau programme soviétique de désarmement nucléaire pour l'an 2000 ont rendu les projets de création de systèmes de défense antimissiles non seulement obsolètes, mais complètement inutiles. Tout bien considéré, nous pensons que la position prise par chaque Etat sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique constitue, au stade actuel, un révélateur de la sincérité de son désir de réaliser le désarmement nucléaire.

La délégation bulgare estime que la Conférence devrait créer sans délai un Comité spécial pour le point 5 de l'ordre du jour, dont le mandat devrait être fondé sur les dispositions de la résolution 40/87 de l'Assemblée générale, qui a été adoptée dans son ensemble sans un seul vote contraire.

Pour conclure, je voudrais revenir à mon point de départ. A la session de cette année, notre Conférence est chargée d'une importante responsabilité, celle de répondre aux espoirs et à l'attente d'une percée décisive dans nos travaux. Nous aimerions penser que l'année 1986 marquera la fin de la période de stérilité des travaux de la Conférence du désarmement et verra s'engager des négociations sérieuses et constructives visant à conclure des accords dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de tous les peuples.

Nous souscrivons pleinement à l'opinion du Secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, selon laquelle l'espoir que fait naître l'Année internationale de la paix "ne pourra fleurir que si l'on jette au plus vite les bases de mesures substantielles en matière de limitation des armements et de désarmement".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Bulgarie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République islamique du Pakistan, l'Ambassadeur Mansur Ahmad.

M. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : C'est pour moi un grand plaisir, Monsieur le Président, que de m'associer, au nom de ma délégation et en mon nom propre, à tous ceux qui vous ont félicité de votre accession aux fonctions de Président de la Conférence du désarmement pour le premier mois de sa session de 1986. Il y a longtemps que vous participez avec distinction aux efforts de désarmement. Vos nombreuses contributions dans ce domaine sont bien connues de tous. L'attachement de votre Gouvernement au désarmement et sa position sans équivoque sur les questions qui nous intéressent sont pour nous un motif de profonde satisfaction et d'encouragement. Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous assurer que ma délégation coopérera pleinement avec vous dans l'exercice de vos responsabilités. Je tiens aussi à souligner combien ma délégation apprécie la façon digne d'éloges dont l'Ambassadeur Mario Campora, de l'Argentine, a dirigé nos travaux pendant la période où il a exercé la présidence. Je voudrais offrir mes vœux chaleureux de bienvenue à nos nouveaux collègues à la Conférence, les distingués représentants de l'Algérie, de la Belgique, de la Birmanie, de l'Inde, de l'Italie, du Kenya, du Maroc, du Pérou, du Venezuela et du Zaïre. Leur présence enrichira nos travaux et je me réjouis à la pensée d'établir avec eux une collaboration étroite et fructueuse.

(M. Ahmad, Pakistan)

Monsieur le Président, ma délégation partage pleinement les sentiments de tristesse et de sympathie qui ont été formulés devant le tragique accident survenu il y a quelques jours à la navette spatiale des Etats-Unis, ainsi qu'aux condoléances exprimées à l'occasion du décès de Mme Alva Myrdal, dont les contributions dans le domaine du désarmement resteront pour nous, pendant longtemps, un fanal qui éclairera notre voie.

Nous avons entendu ce matin, Monsieur le Président, l'importante déclaration faite par Son Excellence M. Dante Caputo, le distingué Ministre des relations extérieures de l'Argentine. Nous lui sommes reconnaissants d'avoir pu trouver le temps de prendre à nouveau la parole à la Conférence du désarmement, démontrant ainsi le vif intérêt que l'Argentine porte à nos travaux. Je suis certain que sa déclaration recevra toute l'attention qu'elle mérite amplement. Monsieur le Président, les deux faits les plus importants qui se soient produits depuis la fin de notre session de 1985 ont été, à notre avis, la réunion au sommet des superpuissances à Genève en novembre dernier et la déclaration faite le 15 janvier par le Secrétaire général Gorbatchev sur toute une série de problèmes relatifs au désarmement et à la limitation des armements.

Le sommet de novembre, la première réunion de ce genre entre les dirigeants des Etats-Unis et de l'Union soviétique depuis six ans, n'a pas abouti à des percées quelconques. En toute objectivité, on ne s'attendait pas à ce qu'elle le fasse. Le sommet a cependant confirmé que les deux superpuissances attachent de l'importance à la limitation des armements et qu'elles sont déterminées à ne négliger aucun effort pour atteindre cet objectif. Nous voudrions pouvoir espérer que les intentions positives exprimées au sommet de Genève annoncent la conclusion d'accords concrets et de grande portée lors de prochaines réunions entre les dirigeants soviétiques et américains.

Ma délégation a étudié avec un vif intérêt la déclaration faite le 15 janvier dernier par le Secrétaire général Gorbatchev, qui contient les grandes lignes d'un programme de désarmement en trois étapes dont l'exécution serait achevée d'ici la fin du siècle. Les propositions qui ont été faites sont détaillées. Et elles sont importantes. Nous espérons donc qu'elles seront examinées avec soin et sérieux et qu'elles susciteront des réactions constructives. Permettez-moi de formuler ce matin dans mon intervention quelques observations préliminaires concernant le programme envisagé dans la déclaration du Secrétaire général.

Nous accueillons favorablement le calendrier spécifique suggéré dans le programme pour la dénucléarisation. L'élimination des armes nucléaires dans le contexte d'un désarmement général et complet est un objectif que tous les pays neutres et non alignés recherchent et appuient. Les pays non alignés sont persuadés que l'adoption de calendriers spécifiques pour la conclusion d'accords et leur application mobiliserait à bon escient les efforts que nous déployons dans ce sens. A condition d'avoir la perspicacité et la volonté politique requises, nous devrions pouvoir atteindre la plupart sinon la totalité de nos objectifs en matière de désarmement au cours d'une période ne dépassant pas quinze ans.

(M. Ahmad, Pakistan)

C'est aux Etats-Unis et à l'Union soviétique qu'il incombe au premier chef de faire progresser le désarmement nucléaire. Il est donc logique qu'un programme échelonné de désarmement nucléaire demande aux superpuissances d'entamer le processus, auquel devraient s'associer à un stade approprié, les autres Etats dotés d'armes nucléaires et que, au cours de la première étape du programme, alors que les deux superpuissances commenceront à réduire leurs arsenaux nucléaires, les autres Etats dotés d'armes nucléaires devraient soumettre leurs armements nucléaires à un gel qualitatif et quantitatif.

En proposant que les forces nucléaires soviétiques et américaines de portée intermédiaire soient retirées d'Europe et que les forces nucléaires françaises et britanniques, soient dans un premier temps laissées en dehors de l'équation européenne actuelle, les propositions soviétiques offrent à n'en pas douter un moyen de progresser. Nous espérons que cela facilitera la conclusion rapide d'un accord sur la question des forces nucléaires intermédiaires. Le retrait hors d'Europe des forces nucléaires de portée intermédiaire élèverait le seuil nucléaire et constituerait ainsi une importante mesure d'accroissement de la confiance tout en jouant, espérons-le, un rôle de catalyseur qui permettrait d'avancer à propos d'autres questions.

Ma délégation approuve sans réserve la priorité que le programme attribue à une interdiction des essais nucléaires en tant qu'élément clef pour arrêter la prolifération verticale des armes nucléaires. Il est impératif que, dans la première étape du programme, les deux superpuissances acceptent au moins cette interdiction et invitent d'autres Etats à s'associer à un tel moratoire. Cela ouvrirait la voie à un traité d'interdiction complète des essais vers le début de la deuxième étape qui, selon le programme, devrait commencer aux alentours de 1990. En conférant aux Etats-Unis et à l'URSS la responsabilité principale d'une interdiction des essais nucléaires, les propositions soviétiques répondent à l'argument soulevé par d'aucuns selon lequel les superpuissances, qui sont loin devant les autres Etats dotés d'armes nucléaires, doivent être les premières à donner l'exemple et permettre à ces autres Etats d'envisager une démarche similaire. Nous nous félicitons à cet égard de la prolongation pour trois mois du moratoire unilatéral institué par l'Union soviétique sur les explosions nucléaires.

Nous avons déclaré à maintes reprises dans cette Conférence que nous attachions la plus grande importance à une interdiction complète des explosions nucléaires, dont nous sommes convaincus qu'elle peut servir à contenir la prolifération tant horizontale que verticale des armes nucléaires. Notre affirmation selon laquelle la vérification ne pouvait plus constituer l'obstacle insurmontable qu'elle a peut-être été à un stade antérieur et que ce que nécessitait la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais était en fait une décision politique, a été approuvée dans plusieurs déclarations récentes. Nous reconnaissons évidemment que, dans un monde caractérisé par la méfiance, il est difficile de concevoir des accords sur le désarmement ou la limitation des armements qui ne prévoiraient pas de mesures de vérification appropriées pour assurer le respect de ces accords. Nous nous félicitons donc de l'acceptation dans les propositions soviétiques de l'idée d'une inspection sur place et de l'expression d'une volonté de parvenir à un accord sur toutes autres mesures de vérification supplémentaires.

Nous accueillons aussi favorablement le fait que les propositions soviétiques laissent entrevoir une approche positive pour ce qui est des négociations sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces en

(M. Ahmad, Pakistan)

Europe centrale. La volonté qu'elles expriment de trouver un arrangement acceptable à la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à renforcer la confiance et la réaffirmation de l'objectif d'une interdiction complète des armes chimiques méritent d'être prises en compte avec appréciation. Ma délégation espère que ces manifestations de souplesse, de bonne volonté et d'approche constructive globale faciliteront les progrès dans ces domaines comme dans d'autres.

Ma délégation juge intéressante la liaison que le programme de désarmement soviétique établit entre des réductions substantielles des armes nucléaires offensives et l'engagement de ne pas mettre au point, essayer ou déployer des armes basées dans l'espace. La doctrine stratégique traditionnelle de la dissuasion nucléaire est fondée sur l'attaque. Si désormais elle devait être fondée sur la défense ou sur un mélange attaque-défense, les résultats en seraient extrêmement déstabilisants. Un système de défense anti-missiles opérationnel et efficace rendrait possible une attaque de première frappe nucléaire par un pays possédant un écran protecteur qui pourrait servir à protéger l'attaquant contre les faibles représailles de son adversaire. La superpuissance qui se trouverait face à un système complet de défense anti-missiles serait, selon toute vraisemblance, amenée à multiplier ses propres armes offensives stratégiques en vue d'acquérir la capacité de submerger les défenses de l'adversaire et, partant, d'assurer la crédibilité de sa dissuasion stratégique. Une autre solution consisterait à mettre en place un écran protecteur analogue. Il n'est dès lors pas difficile de conclure qu'un mélange attaque-défense porterait la course aux armements, tant pour les armes offensives que pour les armes défensives, à des niveaux plus élevés et plus dangereux, compromettant ainsi davantage les chances de parvenir à des accords sur la limitation des armements. Tout système complet de défense anti-missiles, basé au sol ou dans l'espace, saperait la raison d'être du Traité ABM qui fait dépendre la stabilité stratégique des armes offensives et rejette la solution défensive jugée déstabilisante.

Mon pays n'est pas un admirateur du concept de la dissuasion stratégique. Nous sommes néanmoins très préoccupés par les tentatives de remplacer ce concept par un autre encore plus dangereux. A notre avis, on ne rendra pas les armes nucléaires obsolètes en se lançant dans une course aux armements financièrement ruineuse et extrêmement déstabilisante, mais tout simplement en prenant des mesures visant à éliminer ces armes.

Si ma délégation approuve d'une manière générale le contenu des propositions soviétiques en matière de désarmement et souscrit à leurs principes de base, elle estime qu'il faut tenir compte de certains autres problèmes comme celui du lien entre le désarmement et la sécurité. Le paragraphe 93 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement stipule entre autres ce qui suit : "Afin de faciliter le processus du désarmement, il est nécessaire de prendre des mesures et de suivre des politiques visant à renforcer la paix et la sécurité internationales et à instaurer un climat de confiance entre les Etats". Le thème de la sécurité est également mentionné en plusieurs autres endroits de ce Document final.

(M. Ahmad, Pakistan)

Les Etats acquièrent des armes soit pour menacer la sécurité d'autres nations soit pour sauvegarder leur propre sécurité. Par conséquent, il ne serait pas raisonnable d'attendre d'eux qu'ils renoncent à leurs armements s'ils se sentent exposés ou menacés. Le désarmement et la sécurité internationale non seulement sont étroitement liés, mais encore se renforcent mutuellement. Une amélioration du climat international en matière de sécurité aiderait à promouvoir des mesures de désarmement qui, à leur tour, renforceraient la sécurité internationale. Partant, en bonne logique, il ne serait pas réaliste de s'attendre à ce que les superpuissances acceptent des mesures de désarmement substantielles tant que leur rivalité politique et militaire reste entière. Les graves incidences que l'intervention militaire survenue dans notre voisinage en 1979 a eues sur le processus de limitation des armements nucléaires sont trop connues pour être rappelées ici. Il convient donc de ne pas fermer les yeux sur les effets préjudiciables que des conflits régionaux peuvent avoir sur le processus du désarmement. En fait, il est indispensable de régler ces conflits pour créer un climat international propice à un désarmement général.

Le programme de désarmement esquissé par le Secrétaire général Gorbatchev s'adresse essentiellement, et c'est compréhensible, aux pays de l'Alliance atlantique. C'est peut-être en raison de son Euro-centrage que, dans sa première étape, le programme propose de n'éliminer que les missiles de portée intermédiaire stationnés en Europe. Cela incite à penser que les missiles du même type installés en Asie y seraient maintenus jusqu'à la deuxième, voire la troisième étape du programme. Cela laisse aussi ouverte la possibilité de transférer des missiles de portée intermédiaire soviétiques d'Europe vers le théâtre asiatique, ce qui intensifierait la concentration d'armes nucléaires en Asie, du moins pendant les étapes initiales du programme. Le Pakistan, en sa qualité d'Etat asiatique, envisage cette éventualité avec préoccupation. Nous espérons que la question sera réglée de façon satisfaisante par l'Union soviétique.

Le programme soviétique contient des mentions encourageantes concernant le désarmement classique en Europe. Toutefois, nous estimons qu'il faut reconnaître et préciser davantage la relation existant entre le désarmement nucléaire et le désarmement classique, tant dans le contexte européen que dans d'autres régions du monde. L'inquiétude éprouvée par les pays de l'OTAN face à la prépondérance militaire classique de l'Organisation du Traité de Varsovie est notoire. Tout effort sérieux de désarmement nucléaire entrepris dans le contexte Est-Ouest suppose donc que cette question soit réglée d'une manière mutuellement satisfaisante. Comme le problème de la sécurité ne concerne pas exclusivement les deux alliances, une approche globale devrait concevoir et mettre au point des solutions appropriées pour d'autres parties du monde. Une approche globale de ce genre est indispensable si l'on veut que la conclusion d'accords sur le désarmement nucléaire et le désarmement classique devienne une possibilité réaliste.

Enfin, à notre avis, un programme global du type envisagé par l'Union soviétique devrait, à titre de partie intégrante, affirmer l'importance des mesures visant à interdire l'utilisation des armes nucléaires. A cet égard, je rappellerai les suggestions déjà formulées par les pays non alignés. Le programme pourrait aussi prévoir des mesures intérimaires et collatérales de désarmement telles que l'extension des garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires et la création de zones exemptes d'armes nucléaires.

(M. Ahmad, Pakistan)

Ma délégation est d'accord avec l'opinion soviétique selon laquelle les négociations relatives à une convention sur l'interdiction des armes chimiques se sont prolongées plus que de raison et devraient être intensifiées. Mon gouvernement est toujours favorable à l'objectif d'une convention interdisant de façon générale les armes chimiques et prévoyant la destruction de leurs stocks, de leurs installations de fabrication et de leurs vecteurs. Nous craignons que le fait de soumettre des mesures partielles à l'examen de la Conférence du désarmement ne détourne l'attention de l'objectif essentiel. En outre, de telles mesures pourraient éteindre la volonté politique d'atteindre l'objectif convenu de l'élimination totale des armes chimiques. Il vaudrait mieux qu'un arrangement excluant les transferts d'armes chimiques et leur déploiement dans d'autres Etats, ou toute autre mesure intérimaire analogue, soit négocié et conclu entre les pays dotés d'armes chimiques eux-mêmes, sans impliquer la Conférence du désarmement des Etats non dotés d'armes chimiques. Cela permettrait à la Conférence de continuer à concentrer ses efforts sur l'objectif d'une convention globale sur les armes chimiques.

Malgré quelques divergences sur certains points particuliers que je viens de mentionner brièvement, ma délégation souscrit dans une large mesure aux propositions esquissées dans le programme de désarmement du Secrétaire général Gorbatchev. Nous présenterions, bien entendu, des observations plus précises le moment venu si des éléments spécifiques du programme proposé venaient à faire l'objet d'une discussion.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Stanislaw Turbanski, qui, en sa qualité de Président du Comité spécial des armes chimiques, présentera le rapport du Comité spécial qui a été publié sous la cote CD/651.

M. TURBANSKI (Pologne, Président du Comité spécial des armes chimiques) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la Présidence de la Conférence pour le mois de février. Je suis certain que vous nous donnerez un nouveau témoignage de l'habileté et du talent diplomatiques que nous vous connaissons, en dirigeant nos travaux de la façon la plus efficace. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, de l'entière coopération et de l'appui sans réserve de ma délégation. En même temps, je voudrais exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Campora, de l'Argentine, pour la maîtrise avec laquelle il s'est acquitté de sa tâche. La délégation polonaise apprécie et salue la présence personnelle, à la séance de ce jour, de son Excellence le Ministre des relations extérieures de l'Argentine, M. Dante Caputo. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt son importante déclaration. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues : l'Ambassadeur Taylhardat, du Venezuela, que nous sommes heureux de revoir parmi nous, ainsi que les Ambassadeurs Kerroum, de l'Algérie, Clerckx, de la Belgique, U Tin Tun, de la Birmanie, Gonsalves, de l'Inde, Franceschi, de l'Italie, Afande, du Kenya, Behima, du Maroc, et Mariategui, du Pérou. Je me réjouis de la perspective de coopérer étroitement avec eux et avec leurs délégations respectives. Qu'il me soit également permis de souhaiter la bienvenue au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jan Martenson. Nous sommes toujours heureux qu'il soit présent à nos délibérations.

(M. Turbanski, Pologne)

La délégation polonaise partage les sentiments de tristesse qui ont déjà été exprimés dans cette salle à l'occasion de la disparition d'Alva Myrdal, diplomate suédoise distinguée lauréate du Prix Nobel de la paix et champion dévoué de la cause de la paix et du désarmement. Je présente nos condoléances les plus sincères à la délégation suédoise et, par son intermédiaire, au peuple et au Gouvernement suédois.

J'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Conférence le rapport du Comité spécial des armes chimiques sur ses travaux au cours de la période du 13 au 31 janvier 1986, (document CD/651), qui a été adopté par le Comité spécial à sa séance du 31 janvier.

Pendant cette période, le Comité spécial, conformément à son mandat et à la décision d'une reprise de session prise par la Conférence du désarmement à sa 333ème séance plénière, le 27 août 1985, a poursuivi ses travaux consacrés à l'élaboration de la convention.

Sans vouloir entrer dans les détails ni répéter le contenu du rapport, je voudrais seulement en décrire les principales caractéristiques et donner une idée des travaux qui ont précédé son établissement et son adoption par le Comité.

Pour préparer la reprise de session j'ai, comme on le sait, procédé à des consultations officieuses ici à Genève en octobre 1985, puis avant la reprise de la session du Comité, en janvier. Ces consultations se sont déroulées sur une base à la fois bilatérale et multilatérale, elles ont pris une forme assez structurée tout en gardant la souplesse nécessaire. Il faut dire en toute franchise que sans ces consultations il n'aurait guère été possible de présenter à la Conférence le rapport sous sa forme actuelle.

Le travail assidu et zélé des délégations qui ont participé à tous les stades des consultations, mais aussi tout particulièrement la contribution extrêmement importante des experts techniques, nous ont fourni une base solide pour nos travaux de janvier.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier sincèrement devant la Conférence tous ceux qui ont participé aux travaux préparatoires de la reprise de session.

Au début de la session, le Comité a accepté la proposition du Président, fondée sur les travaux effectués au cours des consultations, d'étudier les trois questions ci-après.

- a) Article II (Définition et critères), point 4, dans le contexte de l'article VI (Activités autorisées);
- b) Article II (Définitions et critères), point 5, dans le contexte de l'article V (Mesures concernant les installations de fabrication d'armes chimiques);
- c) Article IX (Consultations, coopération et établissement des faits).

Le rapport reflète dûment les travaux du Comité qui ont permis d'éclaircir davantage ou de développer les questions en jeu.

(M. Turbanski, Pologne)

En ce qui concerne la première question, on a entrepris d'affiner plus avant les trois critères utilisés pour définir les précurseurs clefs, définir les précurseurs clefs ou composants clefs de systèmes d'armes chimiques particulièrement dangereux et pour identifier les produits chimiques fabriqués industriellement en grandes quantités et susceptibles d'être utilisés à des fins d'armes chimiques.

Un effort a été entrepris pour établir des listes de ces groupes de produits chimiques. Les progrès réalisés dans ce domaine sont le résultat d'efforts patients et continus et d'une attitude de compromis adoptée par toutes les délégations intéressées. Ils sont reflétés dans l'annexe au rapport, intitulée "Approche intégrée pour l'établissement de listes des produits chimiques visés" qui, bien entendu, en est encore au stade préliminaire et peut donc être encore élaborée ou modifiée.

Les travaux relatifs à la question des installations de fabrication d'armes chimiques ont eu davantage un caractère exploratoire. Ils visaient à identifier progressivement les types d'installations de fabrication ou de parties d'installations qui, aux fins de la Convention, devraient être incluses dans la définition d'une "installation de fabrication d'armes chimiques".

La méthode appliquée et le niveau d'éclaircissement et d'identification atteint sont tous deux exposés en détail dans le rapport.

Une autre méthode de travail a été utilisée en ce qui concerne l'article IX. Un large débat s'est tenu, qui a permis aux délégations d'expliquer leurs approches et les aspects pertinents de leurs positions concernant l'établissement des faits et un système de vérification par mise en demeure.

Lors des débats, plusieurs approches et plusieurs secteurs qui méritent d'être étudiés plus en détail dans l'avenir ont été identifiés, ainsi que cela est reflété dans le rapport.

Au dernier paragraphe du rapport, le Comité souligne que le rapport devrait être considéré conjointement avec le rapport du Comité sur sa session de 1985 et devrait également être utilisé pour poursuivre l'élaboration de la Convention. En d'autres termes, le Comité devrait tirer avantage des résultats obtenus et poursuivre ses travaux en vue d'instituer des régimes applicables aux produits chimiques figurant dans les listes, définir les installations de fabrication d'armes chimiques, ce qui permettrait de travailler plus concrètement à leur élimination, et enfin élaborer un processus d'établissement des faits efficace et mutuellement acceptable, ainsi que des procédures de vérification par mise en demeure.

Ces trois domaines présentent une importance fondamentale pour l'ensemble des possibilités de progresser dans nos travaux relatifs à la Convention.

Les négociations sur l'interdiction des armes chimiques sont parvenues à un stade très important, je dirai même une sorte de tournant, mais en même temps, elles nous placent devant un dilemme. Il s'agit d'un tournant, parce que nous devons de plus en plus nous référer à des connaissances techniques précises et approfondies. Nous nous efforçons tous d'accélérer le processus d'élaboration du projet de convention, mais en même temps nous ne disposons

(M. Turbanski, Pologne)

pas toujours des ressources en collaborateurs nécessaires, surtout au niveau technique requis, pour pouvoir en cas de besoin, travailler simultanément sur différentes questions. Il nous faudra sortir de ce dilemme.

En ce début de la session de 1986, je ne peux qu'ajouter une nouvelle remarque. Le Comité spécial a travaillé en janvier dans un climat plus favorable à l'avancement de nos travaux que pendant la session de 1985. Je pense que tout le monde comprendra les motifs de cette amélioration.

Le premier et le plus important est l'accord soviéto-américain concernant la nécessité d'intensifier les efforts entrepris en vue d'élaborer une convention efficace et vérifiable interdisant les armes chimiques. Il ne fait pas de doute que la déclaration faite le 15 janvier par le Secrétaire général du Comité central du PCUS, qui énonce de nouvelles idées en matière d'armes chimiques, favorise nos travaux. De plus, l'intensification des efforts de l'URSS et des Etats-Unis trouve son écho dans une attitude semblable de la part d'autres membres de la Conférence du désarmement. Cette action harmonisée de tous les membres de la Conférence pourrait bientôt déboucher sur des résultats encore plus tangibles. C'est une caractéristique de notre important forum utililatéral qu'il nous faut coopérer pour atteindre des objectifs communs.

Un autre facteur intervient aussi, qui n'est peut-être pas nouveau, mais certainement plus visible. C'est la continuité du processus de négociation au cours de la période d'intersessions. Nous avons eu une période de consultations très intenses et une session de janvier intensive et productive. Cela devrait nous encourager à consacrer plus pleinement et plus efficacement la période d'intersessions à nos travaux de négociation et de rédaction.

Je suis fermement convaincu que, cette année, la session du Comité spécial des armes chimiques sera l'occasion de manifester encore davantage de bonne volonté et de compréhension des positions réciproques, ainsi qu'une volonté de compromis accrue, ce qui dans son ensemble, devrait contribuer à créer un climat nouveau autour de la table de négociation dans le domaine des armes chimiques et partant, conduira à des progrès considérables dans l'élaboration de la convention interdisant les armes chimiques.

Etant donné que ceci est ma dernière déclaration en tant que Président du Comité spécial des armes chimiques, je voudrais, comme en août dernier, adresser une fois de plus mes remerciements les plus sincères à tous les représentants et experts et tous les fonctionnaires du secrétariat avec qui j'ai eu le plaisir de travailler. Je tiens aussi à remercier spécialement M. P. Poptchev, de la Bulgarie, Mme E. Bonnier, de la Suède et M. F. Elbe, de la République fédérale d'Allemagne, qui m'ont aussi apporté leur concours pendant la reprise de la session. Je rends hommage à leur habileté et à leur efficacité dans les efforts infatigables qu'ils ont déployés en dirigeant les travaux dans les secteurs relevant de leur compétence.

Je souhaite remercier personnellement M. A. Bensmail, le Secrétaire du Comité ainsi que ses collaborateurs du secrétariat. J'ai toujours pu compter sur leurs avis, leur assistance et leur concours. Enfin, permettez-moi de remercier ceux qui travaillent de manière invisible mais efficace et sans lesquels nos travaux auraient été beaucoup plus difficiles sinon impossibles - je veux parler des interprètes et des traducteurs.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la Pologne et Président du Comité spécial des armes chimiques de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président. Je suis convaincu d'interpréter correctement les sentiments de la Conférence en exprimant à l'Ambassadeur Turbanski notre profonde gratitude pour la façon remarquable dont il a présidé le Comité spécial et qui a manifestement contribué d'une manière très appréciable aux progrès de nos travaux sur la question des armes chimiques. Conformément à l'usage de la Conférence, je pense qu'il nous faut envisager d'adopter le rapport du Comité spécial, aussi, en l'absence d'objections, je me propose d'en saisir la Conférence aux fins d'adoption à notre séance plénière qui se tiendra mardi prochain, le 11 février.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Rose.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, dès le début de mon intervention j'aimerais me joindre aux précédents orateurs pour vous féliciter de votre accession à la Présidence. Je suis convaincu que, guidés par votre habileté et votre expérience en matière de diplomatie, nous pourrons poser, en février, les fondements d'un travail intensif et significatif pendant la session de cette année de la Conférence du désarmement. Je vous souhaite un plein succès et vous promets un appui et une coopération sans réserve de ma délégation.

En même temps, je voudrais rendre un hommage tout particulier au Président sortant de la Conférence, l'Ambassadeur Campora de l'Argentine, et le féliciter de l'excellence de son travail.

Nous nous associons également à la chaleureuse bienvenue souhaitée à son Excellence le Ministre des relations extérieures de l'Argentine, M. Caputo. Ma délégation a écouté son importante déclaration avec beaucoup d'attention. Nous apprécions aussi la présence à notre Conférence du Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies, M. Martenson.

Au nom de la délégation de la République démocratique allemande je souhaite m'associer aux paroles de bienvenue adressées à nos nouveaux collègues à cette table, les distingués Ambassadeurs de l'Algérie, de la Belgique, de la Birmanie, de l'Inde, de l'Italie, du Kenya, du Maroc et du Pérou.

Permettez-moi de présenter mes sincères condoléances à la délégation de la Suède à l'occasion du décès d'Alva Myrdal. Aux côtés de la délégation suédoise, nous pleurons la disparition d'une personnalité qui était révéree bien au-delà des frontières de son pays pour son engagement infatigable à la cause de la paix et du désarmement et qui a reçu le prix Nobel de la paix en reconnaissance de ses services exceptionnels.

Ma délégation souhaite aussi exprimer sa profonde sympathie à la délégation des Etats-Unis pour la mort tragique de sept citoyens américains lors du récent lancement d'une navette spatiale.

Monsieur le Président, ma délégation exposera bientôt sa position au sujet des questions fondamentales figurant à notre ordre du jour.

(M. Rose, Rép. dém. allemande)

Aujourd'hui, j'aimerais faire quelques observations au sujet du rapport (publié sous la cote CD/651) décrivant les activités du Comité spécial des armes chimiques entre la session d'été de 1985 et la session de printemps de 1986.

Tout d'abord, j'aimerais remercier tout particulièrement l'Ambassadeur Turbanski, le Président du Comité spécial, pour l'excellent travail qu'il a accompli. Ses observations et le rapport lui-même montrent que beaucoup a été fait sous sa direction pour accélérer les négociations sur l'interdiction générale et complète des armes chimiques et sur l'élimination des stocks de ces armes dangereuses.

Il s'est avéré que poursuivre l'examen des problèmes non résolus et commencer le travail de rédaction était bien ce qu'il fallait faire. Si nous pouvons aujourd'hui parler d'un climat sérieux et constructif, nous devons l'attribuer avant tout au style tolérant et humain avec lequel le Président du Comité s'est acquitté de sa tâche.

Je tiens aussi à féliciter Mme Bonnier, de la délégation suédoise, le Camarade Poptchev, de la délégation bulgare, M. Elbe, de la délégation de la République fédérale d'Allemagne, et M. Wisnomoerti, de la délégation indonésienne, pour la circonspection dont ils ont fait preuve dans leurs fonctions de coordonnateurs des groupes de travail.

Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance à M. Bensmail et à son adjoint, M. Cassandra, qui ont fait preuve d'un grand dévouement et d'une qualité exceptionnelle dans l'exercice de leurs fonctions. Enfin, en dernier lieu mais non le moindre, nos remerciements sincères vont à Mme Johnston.

Grâce aux efforts concertés de nombreuses délégations, il a été possible d'ajouter de nouveaux éléments aux résultats positifs obtenus l'été dernier.

Nous avons réussi à progresser sur la voie d'une future convention. Plus important encore, il est maintenant devenu évident quelle direction nous devons prendre si nous voulons réaliser de nouveaux progrès dans la rédaction de la convention.

A ce que je comprends, toutes les délégations considèrent que l'approche intégrée est la base qui convient pour déterminer quels sont les précurseurs clefs de produits chimiques toxiques, les composants clefs de systèmes d'armes chimiques et les produits chimiques fabriqués en quantités commerciales importantes qui peuvent être utilisés à des fins d'armes chimiques. Cette approche permet l'identification simultanée de critères régissant la sélection des produits chimiques et l'établissement de listes de substances concernées. Toutefois, il importera d'examiner ces deux éléments d'une façon équilibrée.

Au cours des quelques dernières semaines, les chances d'arriver à une définition des installations de fabrication se sont améliorées. La plupart des délégations reconnaissent qu'à cause de la grande diversité des produits chimiques qui intéressent les armes chimiques, une approche sélective est nécessaire à l'égard des différents stades de la fabrication. Le dernier de ces stades joue un rôle particulièrement important. Si nous poursuivons notre travail dans cette direction, je ne vois aucune raison qui s'opposerait à la réalisation de progrès en ce qui concerne les installations de fabrication.

(M. Rose, Rép. dém. allemande)

Pour ce qui est des mesures de respect, ma délégation attend de la Conférence qu'elle poursuive l'examen des problèmes. S'agissant de la question cruciale de l'inspection sur place, nous sommes témoins, chez de nombreuses délégations, du désir honnête de trouver une solution praticable et généralement acceptable.

Monsieur le Président, il ne fait pas de doute que la situation actuelle est propice à un travail rapide sur une interdiction des armes chimiques. Je suis convaincu que les propositions formulées par l'Union soviétique le 15 janvier exerceront une influence positive sur ce que nous faisons ici. La déclaration de Mikhaïl Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, est un exemple du sérieux avec lequel son pays envisage de traduire concrètement dans les faits la déclaration commune publiée lors du sommet de Genève.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Notre liste d'orateurs pour aujourd'hui est à présent épuisée. Y a-t-il un autre délégué qui souhaite prendre la parole ?

Cela ne semblant pas être le cas, je proposerai maintenant, ainsi qu'il a été convenu à notre dernière séance plénière, de tenir une réunion officieuse de la plénière et, à cette fin, je suspendrai la présente séance officielle pendant cinq minutes, après quoi nous nous réunirons en réunion officieuse.

La séance est suspendue à 12 h 30, elle est reprise à 13 h 15.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 337ème séance plénière de la Conférence du désarmement est rouverte. En ce qui concerne la création d'organes subsidiaires, les délégations se souviendront qu'au cours de nos consultations nous avons reconnu que nous pourrions, simplement pour faciliter nos consultations, considérer les organes subsidiaires requis comme se répartissant en deux groupes.

Le premier serait lié aux points de l'ordre du jour au sujet desquels des propositions ont été formulées mais à propos desquels de nouvelles consultations seraient nécessaires. Le second concernerait les points de l'ordre du jour au sujet desquels la Conférence a pris des décisions ou formulé des recommandations visant la conduite de ses travaux dans les organes subsidiaires en 1986. Je proposerais maintenant d'examiner avec la Conférence le premier groupe de points de l'ordre du jour et ensuite de chercher à obtenir de la Conférence des décisions sur le second groupe de sujets. Cette manière de procéder reflète les consultations qui ont été tenues et notre évaluation de la façon dont nous pouvons le mieux réaliser des progrès dans notre travail.

Premièrement, voici les points de l'ordre du jour au sujet desquels de nouvelles consultation intensives sont nécessaires : les points 1, "Interdiction des essais nucléaires"; 2, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire"; 3, "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées"; 5, "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique"; 6, "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires

(Le Président)

contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires", et 7, "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes, armes radiologiques". Sur chacun de ces points de l'ordre du jour, la Conférence a été mise au courant, en réunion officieuse, des documents pertinents dont elle reste saisie et des termes des décisions ou conclusions pertinentes adoptées par la Conférence, telles qu'elles figurent dans le rapport de la Conférence à l'Assemblée générale en 1985. Ce sont les points de l'ordre du jour pour lesquels il est clair que de nouvelles consultations intensives sont opportunes et nécessaires pour nous mettre en mesure de créer en ce qui les concerne des organes subsidiaires appropriés, comme prévu dans le règlement intérieur de la Conférence. Je crois que la Conférence souhaite que le Président organise sans délai des consultations intensives de cette nature et je me propose de le faire à partir de demain. Y a-t-il des observations au sujet de cette proposition ? Je n'en entends aucune.

Il en est ainsi décidé

Je passe maintenant au second groupe de points de l'ordre du jour, à savoir ceux au sujet desquels la Conférence a pris des décisions ou formulé des recommandations et qui, d'après nos consultations, sont maintenant prêts à faire l'objet d'une décision. Pour ce qui est de la création d'organes subsidiaires, je proposerais maintenant que nous nous occupions d'abord de celle d'un organe subsidiaire au titre du point 4 de notre ordre du jour, les "Armes chimiques".

Dans ce contexte, la Conférence est saisie du document CD/WP.207, qui est un projet de décision concernant le rétablissement du Comité spécial des armes chimiques. Y a-t-il des objections ou des déclarations avant l'adoption de ce projet de décision? Je n'en entends aucune. Je considère donc que la Conférence adopte le projet de décision contenu dans le document CD/WP.207. (également publié sous la cote CD/654) 1/

1/ "La Conférence du désarmement, gardant présent à l'esprit le fait que la négociation d'une convention devrait avancer en vue d'achever aussi rapidement que possible l'élaboration de celle-ci, conformément aux résolutions 39/65 C et 40/92 B de l'Assemblée générale des Nations Unies, et en s'acquittant de sa responsabilité de mener à titre prioritaire des négociations relatives à une convention multilatérale sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction, et d'assurer l'élaboration de la convention, décide de rétablir, pour la durée de sa session de 1986, conformément à son règlement intérieur, le Comité spécial chargé de poursuivre le processus intégral et complet des négociations et de mettre au point et d'élaborer la convention, exception faite de sa rédaction finale, compte tenu de toutes les propositions et projets existants ainsi que des initiatives futures, afin de donner à la Conférence une possibilité d'aboutir à un accord aussi rapidement que possible. Cet accord, si possible, ou un rapport sur l'état d'avancement des négociations, devrait être consigné dans le rapport que le Comité spécial présentera à la Conférence à la fin de la seconde partie de la session de 1986 de celle-ci.

La Conférence décide également de désigner l'Ambassadeur Ian Cromartie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en tant que Président de ce Comité spécial."

(Le Président)

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant au point 8 de l'ordre du jour, "Programme global de désarmement", pour lequel, en vertu d'une décision prise en 1984, il n'est pas nécessaire de rétablir un organe subsidiaire spécial, à ce que je comprends l'Ambassadeur Alfonso Garcia Robles continuera de présider le Comité spécial au titre du point 8 de l'ordre du jour. Y a-t-il des observations au sujet de cette décision ?

Il en est ainsi décidé

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Mongolie.

M. BAYART (Mongolie) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé la parole en ma qualité de coordonnateur du Groupe de pays socialistes, j'espère que, dans ma prochaine déclaration, en qualité de représentant de la Mongolie, j'aurai l'occasion de vous féliciter en tant que Président de notre Conférence.

A propos de l'adoption de la décision sur le rétablissement des organes subsidiaires au titre des points 4 et 8 de l'ordre du jour, le Groupe de pays socialistes m'a chargé de faire en son nom la déclaration suivante :

"Le Groupe de pays socialistes exprime sa satisfaction devant la rapidité de la décision prise cette année de rétablir le Comité spécial des armes chimiques et le Comité spécial sur le Programme global de désarmement sous les présidences respectives des Ambassadeurs Cromartie et Garcia Robles, qui représentent le Groupe occidental et le Groupe des 21. Pour ce qui est de la question de la création de nouveaux organes subsidiaires pour d'autres points de l'ordre du jour, le Groupe de pays socialistes tient à faire consigner qu'il recherche la présidence du comité spécial qui devrait être créé au titre du point 5. A ce propos, le Groupe souhaite déclarer qu'il serait intéressé à présider, conformément au principe d'une répartition équitable, des comités spéciaux au titre des points 1, 2, 3 et 5 tout en ne recherchant pas, cette année, la présidence d'organes subsidiaires au titre des points 6 et 7".

M. LOWITZ (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je partage l'opinion selon laquelle nous avons fort bien progressé aujourd'hui sous votre direction en rétablissant le Comité spécial des armes chimiques et en reconnaissant que les travaux du Comité spécial sur le Programme global de désarmement doivent se poursuivre sous la direction de l'Ambassadeur Garcia Robles, je suis convaincu que nous attendons tous la réalisation de nouveaux progrès sur ces deux questions. Si j'ai bien compris ce qui a été dit au début de cette séance, vous allez poursuivre les négociations et consultations sur les autres questions pendantes. A ce que je comprends aussi ces consultations laisseront également ouverte la question des présidences de tous les autres comités que nous pourrions actuellement chercher à créer.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis et suis en mesure de confirmer, ainsi qu'il en a été décidé par la Conférence, que nous procéderons à des consultations intensives sur ces points restants de l'ordre du jour et dans ce contexte, bien entendu, les vues du genre qui viennent d'être réaffirmées feront partie de ces consultations.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je voudrais seulement exprimer ma reconnaissance à tous les distingués membres de la Conférence du désarmement pour la preuve de confiance qu'ils m'ont à nouveau donnée en se déclarant d'accord pour que je continue à assumer la Présidence du Comité spécial qui s'occupera du Programme global de désarmement.

J'aimerais simplement ajouter que j'espère que tous les membres tiendront compte du fait que c'est la dernière chance que nous a donnée l'Assemblée. En effet, elle a déclaré que la date limite pour présenter le programme complet sera la quarante et unième session. Je compte donc sur la contribution de tous pour pouvoir mener cette tâche à bien, comme je l'ai indiqué dans mon intervention le jour de l'ouverture de nos débats.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Mexique de sa déclaration.

Si aucune autre délégation ne souhaite présenter d'observations ou prendre la parole, je me propose de lever cette séance plénière de la Conférence du désarmement.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le mardi 11 février, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 25.